

LE SÉNAT

Le jeudi 5 février 1976

La séance est ouverte à 2 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le sénateur Perrault dépose les documents suivants:

Rapport de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière terminée le 30 avril 1975, conformément à l'article 33 de la loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, chapitre F-13, et des articles 75(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Copies de contrats entre le Gouvernement du Canada et les municipalités de Parkdale et Sherwood, Île-du-Prince-Édouard, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre R-9, R.S.C., 1970. (Texte anglais).

LES PRIVILÈGES DU PARLEMENT

L'USAGE D'UNE VUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT À DES FINS COMMERCIALES—QUESTION

Le sénateur Forsey: Honorables sénateurs, je soulève ce que je considère comme une question de privilège, bien que je ne sois pas tout à fait sûr que c'en soit bien une. Cet après-midi, un journaliste m'a remis une publicité envoyée par une maison appelée «The Publishers Clearing House». Sauf erreur, il s'agit d'une société américaine qui utilise dans une bonne partie de ses annonces une vue de la bibliothèque du Parlement. Je ne puis m'empêcher de me demander si c'est acceptable, s'il ne s'agit pas là dans une certaine mesure d'un empiètement sur les privilèges du Parlement.

La publicité comprend notamment une carte ressemblant pratiquement à un grand billet de un dollar; cette carte porte les inscriptions suivantes: «Beat Deadline Inside» et «Three Promptness Awards». On y trouve une magnifique vue de la bibliothèque du Parlement ainsi qu'une sorte de long coupon ressemblant à une obligation d'épargne du Canada; on retrouve la vue de la bibliothèque du Parlement sur chaque coupon.

Je me souviens qu'il y a quelques années, on a beaucoup protesté parce que le «Holiday Inn» voulait s'appeler «Parliament Hill Inn» ou quelque chose d'approchant; aussi, je me demande si nous n'avons pas ici un cas analogue.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, l'objection de l'honorable sénateur est peut-être parfaitement fondée. Une enquête aura certainement lieu pour savoir s'il y a eu ou non atteinte aux privilèges.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

Le sénateur Langlois: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g) du

Règlement, je propose, que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au mardi 10 février 1976 prochain, à 8 heures du soir.

Avant que la question soit mise aux voix, je vais vous donner, comme d'habitude, un bref résumé des travaux de la semaine prochaine.

D'abord, les comités. Mardi, le comité permanent des affaires extérieures se réunira à 2 h 30 de l'après-midi pour poursuivre son étude des relations canado-américaines. Mercredi, le comité permanent des banques et du commerce siégera à 9 h 30 du matin pour entamer son étude des problèmes du textile au Canada; le comité spécial de la politique scientifique se réunira dans l'après-midi, au moment où le Sénat lèvera sa séance.

● (1410)

Mardi soir au Sénat nous continuerons le débat en deuxième lecture des bills C-41 et C-71, et le sénateur Desruisseaux attirera l'attention du Sénat sur l'opportunité, pour le Canada, d'adopter une politique économique de libre-échange intégral.

Le rapport de notre comité permanent des affaires étrangères intitulé «Relations Canada-États-Unis—Volume I—Le cadre institutionnel des relations entre les deux pays», sera étudié par le Sénat mercredi et ce même jour le sénateur Michaud nous demandera d'examiner certaines conditions économiques existant dans la province du Nouveau-Brunswick.

D'après ce que je crois comprendre le seul bill qui nous parviendra des Communes la semaine prochaine sera le bill C-58, visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Il est aussi connu sous le nom de bill du *Time* et du *Reader's Digest*.

Le sénateur Flynn: C'est prendre ses désirs pour des réalités!

(La motion est adoptée.)

NOUVEAU-BRUNSWICK

LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA TEMPÊTE—L'OFFRE DE SECOURS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL—RÉPONSE

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, hier au cours de la période des questions, le sénateur Riley a demandé, à la suite de la tempête dévastatrice qui a causé il y a quelques jours tant de dégâts au Nouveau-Brunswick et dans d'autres régions des provinces maritimes, si le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait informé le gouvernement du Canada de sa décision de déclarer une partie de la province région sinistrée de manière à ce que le gouvernement fédéral puisse estimer les dégâts subis par les hommes d'affaires et les particuliers et porter secours aux sinistrés. J'ai maintenant des renseignements supplémentaires à vous communiquer.